

TRAVAUX D'AIGUILLES

Tous les mardis de 14 h à 16 h à la mairie (1er étage)

Tricot
Crochet
Broderie
Canevas
Etc.

Reprise dès le mardi 2 septembre

Aucune cotisation

Inscription acceptée tout au long de l'année

Renseignements : Nathalie Marcotte 03 23 07 99 26



C'est avec deux nouveaux directeurs à la tête des écoles de Croix-Fonsomme et d'Essigny que la rentrée des écoliers s'effectuera le mardi 2 septembre. En effet, Aurore Le Chevoir remplacera Laëtitia Paulin tandis que Franz Marin succèdera à Stéphanie Delvigne.

Autre nouveauté : Les samedis libérés, vancés n'existent plus : les élèves ne travaillent plus le samedi. En remplacement, les enseignants dédieront deux heures hebdomadaires de soutien scolaire aux élèves rencontrant des difficultés mais les modalités de mise en place ne sont pas encore connues.

Gymnastique volontaire

Le mardi de 9 h 30 à 10 h 30
Le mercredi de 18 h 45 à 19 h 45

En mairie (rez-de-chaussée)

Reprise le mardi 9 septembre

Autre modification : le tarif de la restauration. Le syndicat scolaire a fixé le prix du repas à 3,50 euros ; coût toujours inférieur au tarif du fournisseur auquel il faudrait ajouter le pain, l'eau, les frais de personnel d'animation et d'entretien, le chauffage, l'entretien des locaux,....

Les horaires de classe et de transport sont inchangés

Horaires des classes

Croix-Fonsomme : 8 h 25 à 11 h 25 et
13 h 25 à 16 h 25

Fonsomme : 8 h 30 à 11 h 30 et
13 h 30 à 16 h 30

Essigny-le-Petit : 8 h 35 à 11 h 35 et
13 h 35 à 16 h 35

Horaires de desserte par l'autocar

Départ d'Essigny devant l'école à 8 h et 13 h

Retour à Essigny (abri près de l'église) à 11 h
42 et 16 h 42

Bonne rentrée à toutes et à tous.

Secrétariat de mairie

De nouveaux horaires d'ouverture
et de permanence des élus.

le lundi et le jeudi
de 18 heures à 19 heures

En mairie d'Essigny-le-Petit, le 29 août 2008

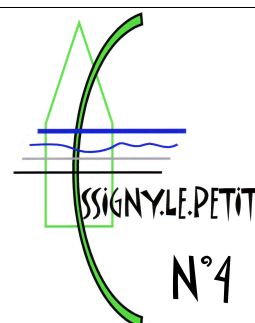
SECRETARIAT DE MAIRIE ouvert le lundi et le jeudi de 18 heures à 19 heures.

Téléphone : 03 23 07 96 79

Télécopie : 03 23 63 77 71

Courriel : mairieessignylepetit@orange.fr

Site : <http://essignylepetit.ifrance.com>



Maltraitance et cruauté envers les animaux

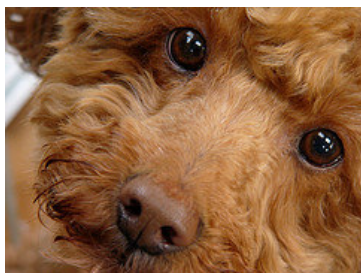


photo de ktylerconk

Au début d'août, un petit chien errait dans les rues d'Essigny le Petit. Il nous a été rapporté que ce petit chien avait été l'objet de sévices graves, allant jusqu'à sa noyade. Il s'agissait d'une petite chienne sans race, probablement assez vieille mais adorable et pas du tout agressive, ni peureuse, et qui ne méritait certainement pas de subir de tels sévices.

Rappelons que la maltraitance et la cruauté envers les animaux sont des actes graves et répréhensibles, sévèrement punis par la loi.

Une enquête est en cours pour découvrir le coupable, qui est passible de sanctions pénales pouvant aller jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 30.000 euros d'amende.

Rappelons également que, s'il s'agissait de mineurs, les parents sont responsables des actes répréhensibles de leurs enfants.

Nous souhaitons tous qu'Essigny-le-Petit soit un village où il fait bon vivre. C'est valable aussi pour nos compagnons les animaux, même de passage....

Espérons vivement que ces faits inqualifiables ne se reproduiront pas.

Recensement militaire

Les garçons et les filles de nationalité française doivent impérativement se faire recenser pour pouvoir participer à la « journée d'appel de préparation à la défense ».

Ils doivent se présenter en mairie à la date anniversaire de leurs 16 ans munis :

D'une pièce d'identité

D'un justificatif de domicile

Du livret de famille de leurs parents

D'un certificat de nationalité pour les jeunes nés à l'étranger et les jeunes de parents d'origine étrangère

Une attestation leur sera délivrée.

Infos-Essigny vous rappelle le caractère obligatoire de cette démarche si vous souhaitez vous inscrire aux examens, concours, permis de conduite,...

RAPPEL DE STATIONNEMENT

Le stationnement sur les trottoirs est autorisé à condition de laisser 1 mètre pour le passage des piétons. Autrement le stationnement se fait à cheval ou au bord de la chaussée .

Ou mieux encore, quand c'est possible, à l'intérieur de sa propriété.

Ne stationnez pas non plus à proximité immédiate de l'école ou des abribus : ainsi, les automobilistes verront mieux vos enfants.

Fête communale

La date est traditionnelle : elle se déroulera le 3ème dimanche de septembre ; c'est-à-dire le 21.

Elle est coorganisée par le comité "Loisirs - Animation" du conseil municipal et le Foyer culturel l'Espoir.

Vous êtes cordialement invités à participer à la réunion de préparation de cette manifestation le jeudi 4 septembre à 19 h 30 à la mairie.

FÊTE COMMUNALE
dimanche 21 septembre

Collecte des ferrailles et des encombrants le mercredi 24 septembre à partir de 6 heures.